

CHAUFFAGE INFO126

Dossier trimestriel d'Informazout / 2^{ème} trimestre 2004 / Bureau de dépôt: Bruxelles X



Optimaz

une nouvelle forme, la nouvelle norme

Sommaire

Cedicol accueille 4 nouveaux membres p.2

Compensation de température:

la précision à la livraison p.3

Info sur mesure pour les architectes p.6

ABC Tank services

ABC Tank services propose des solutions en matière de réhabilitation de citernes simple paroi existantes. Par la pose d'un réservoir souple en PVC, la citerne simple paroi est transformée en double paroi.

En raison du vide créé entre les deux parois, le réservoir souple en PVC, matière non-dégradable, évite la corrosion par l'intérieur et garantit au propriétaire de la citerne la bonne conservation de celle-ci. Un détecteur de fuites fait le vide et le détecteur donne l'alarme optique puis sonore. Même en cas d'alarme, il n'est pas possible que le contenu s'écoule, vu qu'au moins une des parois est encore étanche.

INFO ABC Tank services · Katangabinnenhof, 7 · 3080 Tervuren.
Tel. : 02 767 12 35 · Fax : 02 767 87 20 · francois.bonneuyn@yucocom.be

Eco-beton

Eco-beton est un fabricant de produit en béton qui s'est spécialisé dans l'épuration des eaux usées domestiques mais propose également dans sa gamme des réservoirs destinés au stockage du mazout. Tous les produits répondent aux normes de qualité les plus élevées en vigueur tant en Flandres qu'en Wallonie.

INFO Eco-beton
Hasseltsesteenweg, 119 · 3800 Sint-Truiden
Tel: 011 68 00 92 · Fax: 011 68 39 32
www.eco-beton.be · info@eco-beton.be

accueil
4 nouveaux
membres

Cedicol

L'Assemblée Générale de Cedicol a eu lieu le 30 mars 2004.
4 firmes ont marqué leur souhait de rejoindre le rang des membres de Cedicol : ABC Tank Services, Aquaprof, CGES, et Eco Beton.

Aquaprof

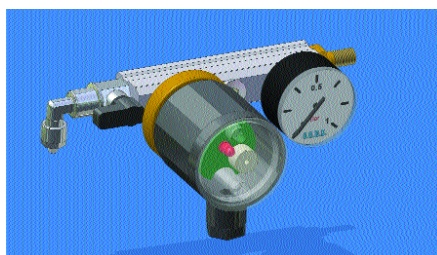
Aquaprof est une jeune entreprise, située à Tessenderloo, qui s'est spécialisée dans les produits de traitement d'eau (dont les séparateurs d'huile et d'essence en HEDPE) et le stockage d'eau. Cette société s'est fait un nom en peu de temps et est devenue synonyme de qualité. Aquaprof offre depuis peu également un assortiment de citernes 'IQ Tank' pour le stockage de mazout.

Les 'IQ Tank' appartiennent à la nouvelle génération de citernes en matière synthétique qui répond aux exigences de sécurité des citernes à mazout, que ce soit pour les réservoirs aériens ou enterrés. Les réservoirs sont de forme identique à ceux en métal (cylindrique), ont une double paroi et sont testés sous une surpression de 0,5 bar.

Là où d'autres réservoirs succombent à la pression et présentent des déformations, les 'IQ Tank' résistent à cette pression. Un autre grand avantage lors du placement sous terre est la profondeur de placement réduite (pour des diamètres de 1.075 et 1.300 mm). Les nombreux avantages de ces réservoirs en matière synthétique et la hausse des prix des réservoirs classiques en métal, font d'Aquaprof un nom à tenir à l'oeil.

INFO Aquaprof bvba
Fabriekstraat, 3 · 3980 Tessenderloo.
Tel.: 013 29 0034 · fax: 013 29 00 36.
www.aquaprof.be · info@aquaprof.be

CGES Nouveaux systèmes de détection des fuites sur le marché belge pour les réservoirs à double paroi aériens ou enfouis et les réservoirs de traitement



CGES est une filiale du groupe Germano-Helvétique Specken-Drumag. Dans la philosophie du groupe, l'équilibre entre l'humain et la technique occupe une place centrale, de sorte que l'approche créative se traduit par des résultats passionnants. Partenaires dans des projets et des systèmes pouvant à tout le moins être qualifiés de complexes, CGES peut alors faire appel à plus de 50 années d'expérience en

matière de systèmes et de composants mis en oeuvre dans la technique des fluides. Leurs systèmes de régulation sont appliqués dans les applications pétrochimiques, agressives, à vapeur, hydrauliques, pneumatiques, etc. Grâce à une collaboration avec le secteur de la construction de réservoirs, la firme CGES a développé un nouveau genre de système de détection des fuites intelligent pour les réservoirs à double paroi de tous types, offrant de nombreux avantages par rapport aux systèmes de détection par liquide, à dépression ou à détection de niveau existant.

Le système développé par CGES fonctionne avec de l'air. On applique entre les parois du réservoir une légère surpression. Cette surpression peut être générée, dans le cas des petits réservoirs, au moyen d'une pompe à pied ou, pour les plus gros réservoirs, d'un compresseur équipé d'une vanne de sécurité. Le détecteur réagissant immédiatement à toute baisse de pression, en cas de fuite dans la paroi intérieure ou extérieure par exemple, le système s'avère à coup sûr infaillible. Une alarme visuelle se déclenche, de même qu'un signal sonore offrant à l'utilisateur l'assurance que la moindre fuite est immanquablement détectée. Le sol sous le réservoir enfoui n'est pas souillé, car seul de l'air s'en échappe. De même, le réservoir n'est pas pollué si la fuite se situe au niveau de la paroi intérieure.

Lors du contrôle annuel, le fonctionnement à proprement parler de l'appareil est testé. La pression est ôtée puis remise dans le réservoir, sans que la pression d'air entre les parois ne s'échappe.

Plus d'infos sur www.cges.be/détection

INFO CGES NV · TEL +32 02 242 39 79
Les systèmes de détection des fuites CGES sont intégralement distribués par la Firme
Carpentier/Benepo NV, Damstraat, 238-240, Moerbeke Waas
Tel. 09 346 88 64 / 09 326 96 96, Fax. +32 09 346 78 21

Depuis le 1er janvier 2004, toutes les livraisons de mazout doivent s'effectuer avec compensation de température à 15°C. Le client du mazout bénéficie de la sorte d'une information correcte quant aux quantités livrées.

Le mazout est livré à

15°C

Compenser la température renforce la précision de la livraison

Tout ceci est stipulé dans l'Arrêté Royal du 21 novembre 2001 (M.B. du 15 décembre 2001) relatif à la compensation de température à 15°C -température de référence- pour les carburants et combustibles liquides. Livrer le produit à 15°C signifie pour le client qu'il reçoit la quantité exacte du produit commandé à 15°C. En d'autres termes, les quantités livrées correspondent aux quantités commandées, quelle que soit la température du produit livré. En effet, le volume des combustibles liquides peut varier en fonction de la hausse ou de la baisse de la température ambiante. Explications... Dans le cas du gasoil de chauffage, le produit livré dans la citerne du particulier peut se contracter si la température à l'intérieur de son réservoir est inférieure à celle de la citerne du camion. L'inverse peut se produire également, et cela en fonction de la situation de la citerne (enterrée ou aérienne), de la saison et de la température du produit dans la cuve du camion. Dès lors, avant l'entrée en application de la compensation de température, les quantités livrées pouvaient ne pas correspondre exactement avec les quantités commandées.

La densité du gasoil de chauffage oscillant généralement de 0,83 à 0,87 à 15°C, on retient que pour des produits ayant une température inférieure à 15°C, la contraction du produit (perte de volume) est de :

- 7,5 litres par degré en moins et par 10.000 litres pour une densité nominale à 15°C, comprise entre 0,800 à 0,840 ;
- 7 litres par degré en moins et par 10.000 litres pour une densité nominale à 15°C, comprise entre 0,840 à 0,880.

Inversement, pour des produits ayant une température supérieure à 15°C, la dilatation du produit (augmentation de volume) est de :

- 7,5 litres par degré en plus et par 10.000 litres pour une densité nominale à 15°C, comprise entre 0,800 à 0,840 ;
- 7 litres par degré en plus et par 10.000 litres pour une densité nominale à 15°C, comprise entre 0,840 à 0,880.

Désormais, les dépôts pétroliers et les camions de distribution de mazout sont

équipés d'un compensateur de température qui, comme son nom l'indique, effectue la correction de volume en fonction de la température. Si la température du produit est 'supérieure' ou 'inférieure' à 15°C, il veillera à ce que le camion décharge respectivement 'plus' ou 'moins' de produit dans la citerne du particulier.

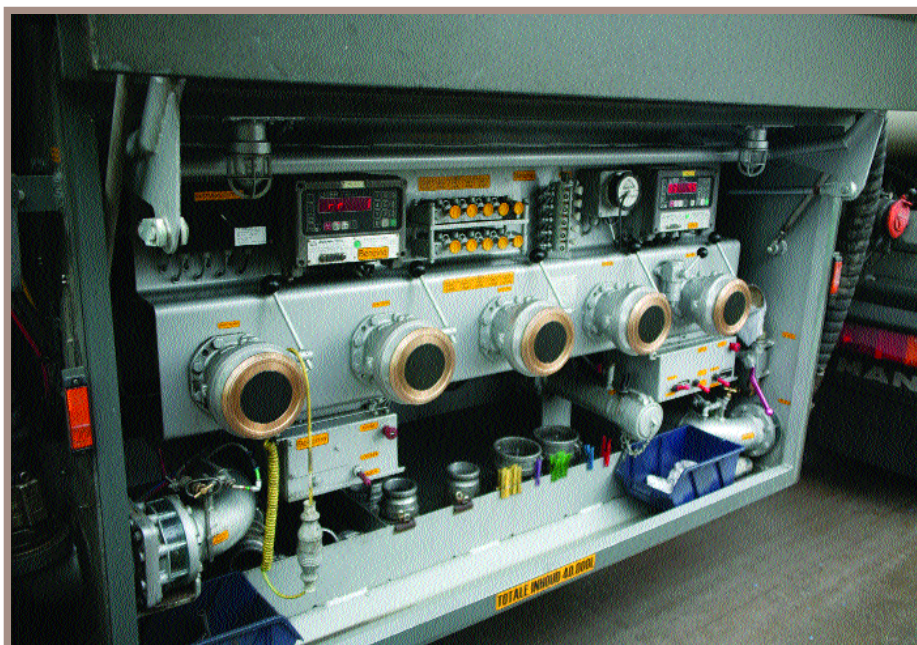
Un consommateur parfaitement informé

En conclusion, quelle que soit la température du mazout, le client reçoit la quantité exacte de ce qu'il a commandé, au litre près. Il dispose en outre d'un bon de livraison reprenant des informations telles que le numéro de série du compteur électronique du camion-citerne ; la date et l'heure de chargement ; la dénomination légale du produit livré ; la quantité du produit déchargé en litres à 15°C et le numéro d'ordre de la transaction.

Toutes ces données offrent non seulement au consommateur une information complète au sujet du produit qui lui a été fourni, mais elles permettent également une traçabilité en cas de problème. Une traçabilité encore renforcée par la tenue d'un journal de bord établi à l'aide d'un appareil faisant partie de l'installation de mesurage (compteur) et qui doit être conservé pendant au moins un an.

Quant aux installations de mesurage, elles sont contrôlées au moins une fois par an par le Service de la Métrologie (Service Public Fédéral Economie, PME, Classes Moyennes et Energie) et deux fois par an si la vérification est effectuée par l'installateur de ce matériel métrologique.

Le consommateur du mazout bénéficie donc d'une fiabilité de contrôle absolue tant sur les quantités de produits livrées qu'en matière de vérification des installations de mesurage. Toutes les énergies ne peuvent se prévaloir d'offrir de semblables garanties.



L'installation métrologique du camion-citerne est soumise à un contrôle périodique

Suite à l'évolution continue de la technologie et du cadre législatif, la division Optimaz de Cedicol a adapté le règlement d'obtention du label Optimaz de manière à maintenir le label de qualité à la hauteur de sa renommée.

Laurent Verduyssen.

Optimaz

une nouvelle forme, la nouvelle norme

Force est de constater que plus que jamais, le label Optimaz est connu et reconnu, aussi bien par les professionnels que par les consommateurs. Et sans aucun doute, depuis sa création en 1985, le label Optimaz a incité les constructeurs à concentrer leurs efforts sur l'amélioration continue du rendement, des émissions et du confort des installations de chauffage en vue de garantir une utilisation rationnelle du combustible mazout, et ainsi obtenir une combustion plus respectueuse de l'environnement. Mais pour Optimaz, l'utilisation rationnelle de l'énergie ne s'arrête pas à l'ensemble brûleur-chaudière mais intègre également la production d'eau chaude sanitaire.

Une nouvelle catégorie pour les chaudières au mazout à condensation:

Optimaz-elite

Comme les chaudières au mazout à condensation sont actuellement disponibles sur le marché, une nouvelle catégorie a été créée, portant le nom Optimaz-elite.

Suite à la récupération de la chaleur latente de la vapeur d'eau formée lors de la combustion, l'installation répond à un degré d'utilisation rationnelle optimale de l'énergie.

Un rendement encore accru

Suite à l'évolution du degré d'isolation des chaudières et à l'amélioration de l'échange thermique au sein du corps de chauffe, le rendement utile minimum pour pouvoir porter le label a été revu à la hausse.

En effet à partir de 2005, toute chaudière portant le label Optimaz sera une chaudière de type 'à basse température'. Le rendement de combustion d'une telle installation doit être supérieur à 93% (par rapport à 91 précédemment), et ce avec une teneur minimum en dioxyde de carbone (CO₂) dans les gaz de combustion de 12,5%.

Pour l'obtention du label Optimaz-elite, donc pour les chaudières de type 'à condensation', le rendement de combustion doit être supérieur à 95% si la chaudière fonctionne en régime 80/60, et supérieur à 97,5% si la chaudière fonctionne en régime 50/30.

Cette augmentation de rendement va de pair avec une diminution de la température des gaz de combustion quittant la chaudière.

Pour un taux en CO₂ de 12,5% et une température ambiante de 20°C, la température de sortie maximale passe donc de 214°C à 171°C pour le label Optimaz, et de 214°C à 128°C voire même 74°C pour le label Optimaz-elite.

Pour le label Optimaz, la valeur minimale du rendement utile à puissance nominale (régime 80/60) et à charge partielle (30% de la puissance nominale et régime 50/30) est

Un nouveau départ, un nouveau logo

A partir de février 2005, un nouveau règlement plus restrictif sera d'application pour tout ensemble mis sur le marché et désirant porter le label. Afin de bien marquer la différence avec le passé, le nouveau règlement est assorti d'un nouveau logo.

Nouveau logo

Ancien logo


Ce nouveau logo traduit le dynamisme du label et synthétise les caractéristiques d'un ensemble Optimaz: le rouge renvoie à la chaleur absolue du mazout, et le vert à la contribution environnementale des systèmes certifiés.

Le 'Q' stylisé en arrière-plan est utilisé en filigrane réfère à la 'qualité' et le slogan 'le chauffage rationnel au mazout' traduit la synergie entre le combustible et l'application efficace de la technique dans le cadre de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie'.



déterminée par la relation: $k = 87,5 + 1,5 \cdot \log(P_n)$. Pour le label Optimaz-elite, la valeur minimale du rendement utile à puissance nominale (régime 80/60) est déterminée par la relation: $k = 91 + \log(P_n)$, et à charge partielle (30% de la puissance nominale et régime 50/30), par la relation: $k = 97 + \log(P_n)$.

Le résultat du nouveau règlement se fait ressentir donc directement dans le porte-monnaie du consommateur. En effet, le gain en rendement se traduit en une diminution de consommation qui peut aller jusque 30%.

Et à côté de l'économique, l'écologique se porte également mieux car une diminution de consommation se traduit par une diminution équivalente de CO₂.

Et les émissions NO_x?

A partir de février 2005, tout appareil mis sur le marché devra répondre aux prescriptions concernant les plafonds d'émissions d'oxyde d'azote (NO_x) et monoxyde de carbone (CO) reprises dans l'arrêté royal du 8 janvier 2004 (moniteur belge du 30 janvier 2004).

Pour l'installateur, les labels Optimaz et Optimaz-elite apportent une réponse à toutes les questions, dans le sens où la délivrance du label confirme la conformité au dit arrêté.

Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous les valeurs d'émissions maximales autorisées en fonction de la puissance et en fonction des labels:

		NO _x	CO
Optimaz	< 70 kW	120	110
	70 kW - 400 kW	185	
Optimaz-elite	< 70 kW	120	110
	70 kW - 400 kW	185	

La production d'eau chaude sanitaire, un paramètre non négligeable

Il serait dommage de perdre les efforts consentis à la chaudière lors de la production d'eau chaude sanitaire. C'est la raison pour laquelle, suite à l'évolution thermique des systèmes d'accumulation d'eau chaude sanitaire, le label a revu le règlement sur ce point d'une façon drastique. En effet les pertes maximales admissibles sont maintenant de 0,43 W/l contre 1,11 W/l précédemment, soit une réduction des pertes de l'ordre de 60%.

Ces valeurs se traduisent dans la pratique pour un ballon chauffé à 65°C à une température ambiante de 20°C, par une chute maximale de température au ballon de 8°C sur 24H. Précédemment, la perte admissible était de l'ordre de 14°C pour un ballon chauffé à 55°C. La philosophie d'utilisation rationnelle d'énergie s'étend de la sorte également à la production d'eau chaude sanitaire, et ne se limite donc pas uniquement à la production de chaleur.

Garantie

En vue de conforter le consommateur dans son choix, le fabricant/importateur de matériel offre une garantie minimum d'un an sur le matériel, et de cinq ans sur le corps de chauffe.

Fiscalement intéressant

Le label Optimaz est désormais synonyme de combinaisons chaudière/brûleur (basse température et système à condensation) qui peuvent bénéficier d'une réduction fiscale lors du remplacement d'une ancienne installation. Cette réduction s'élève aujourd'hui à 15 % de l'investissement, avec un maximum de € 610. A partir du 1er janvier 2005, le gouvernement a prévu que cette réduction atteindra 40 % de l'investissement, avec un maximum de € 720.

La délivrance du label

Le label Optimaz est décerné par une Commission d'Agréation neutre d'experts et approuvé par le Ministère des Affaires Economiques, division Energie. Il est attribué, sur base d'un dossier technique, aux ensembles chaudière-brûleur destinés au chauffage d'immeubles avec ou sans production d'eau chaude sanitaire.



Optimaz, des arguments incontournables pour votre client!

En guise de conclusion, sont repris ci-dessous les différents avantages qu'offre Optimaz :

1.

Avantage financier

A court terme, la garantie d'une réduction fiscale au remplacement (15% ou 610 €).

A long terme, une diminution de consommation.

2.

Avantage environnemental

Une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Une diminution des émissions de NO_x et de CO.

3.

Garantie de qualité

De l'ensemble chaudière/brûleur en lui-même.

Du service après-vente.

4.

Garantie de sécurité

Le matériel est fiable.

Les professionnels sont formés de manière professionnelle.

Info...

sur mesure pour les architectes

La technologie du chauffage a évolué. Mais, ces dernières années, la construction dans son ensemble, a fait des grands bonds en avant. Ce n'est donc pas si évident pour les architectes d'être toujours au courant de toutes les dernières évolutions.

C'est pourquoi, depuis l'année dernière, avons nous approché plus activement ce groupe-cible. L'année 2004 aussi a beaucoup à offrir aux architectes.

Apprendre et s'amuser, c'est possible!

Comment? Au travers d'événements. Ainsi, Informazout a sponsorisé le 19 février le "Festival du film d'Amour à Mons". Avec la participation de 250 architectes Wallons, ce fut un succès. Après un exposé sur les techniques les plus récentes au mazout, le film "Le bonheur ne coûte rien" a été projeté en avant-première, suivi d'un cocktail au bar VIP.

Tout comme l'année dernière et en collaboration avec le NAV, des Racing Days seront organisés pour les architectes téméraires. Ici aussi, un exposé approfondi relatif au marché du mazout sera combiné au

plaisir de se défouler derrière le volant d'une belle mécanique.

Formule Guesthouses: début septembre, en collaboration avec 4 autres sponsors de la Région flamande, sera organisé un parcours de découverte, culturel et architectural, au travers de la ville de Gand. Les techniques nouvelles dans un cadre historique sont à l'agenda.

Télécharger un cahier des charges

Quoi de plus sur mesure que notre site web. Avec une section spécifique pour la construction, les architectes peuvent y trouver les meilleures informations de bases. Un des documents les plus fréquem-

ment consultés du site, est notre cahier des charges. Une nouvelle version de ce cahier des charges paraîtra fin de cette année et tiendra compte des technologies les plus avancées, telles que la condensation et les modèles à ventouse au mazout.

Optimaz: le conseil des architectes

Le règlement d'Optimaz est devenu plus strict cette année. En outre, une deuxième classe spécifique pour les chaudières à condensation a été créée: Optimaz-elite. Les détails de ce lancement seront prochainement portés à la connaissance des architectes via e-mail.

Pas de bla-bla: le e-newsletter d'Informazout

Ceux qui souhaitent recevoir encore plus d'informations d'Informazout, peuvent souscrire à notre e-newsletter spécifique. Ce newsletter paraîtra seulement 4x par an, mais ne contiendra vraiment que les dernières nouveautés du marché. Donc pas d'informations superflues.

Soirées d'informations pour les installateurs

le nouvel Optimaz



Comme chaque année, Informazout, en collaboration avec Cedicol, a organisé des soirées d'informations principalement destinées aux installateurs.

Cette année, ces soirées avaient pour thème: «Optimaz. Une nouvelle forme, la nouvelle norme!». Il s'agissait principalement pour Cedicol de lancer vers un public professionnel le nouveau règlement d'obtention du label Optimaz qui entrera en application en 2005.

Pour l'occasion, nous avons demandé la collaboration des membres Cedicol, et plusieurs constructeurs ont participé à ces soirées (ACV, Buderus, Chappée, Ecoflam, Elco-Klößner, Oertli, Rapido, Saint-Roch, Weishaupt et Viessmann) en exposant leur matériel le plus moderne.

Près de 950 personnes se sont inscrites à ces 9 soirées qui ont eu lieu à Corroy, Liège, Frameries, Namur, Anvers, Bruges, Gand, Hasselt et Louvain. Lors de chacune de ces soirées, un participant a remporté un thermomètre professionnel offert par Testo.

Les gagnants en Région wallonne sont:

- A Corroy : Monsieur Bruno Fosset de Forest.
- A Liège : Monsieur Jean-Marie Furnelle de Embourg.
- A Frameries : Monsieur Steeve Schmidt de Péronnes-lez-Binches.
- A Namur : Monsieur Christophe Luc de Verviers.

Les personnes qui construisent ou rénovent, peuvent, lorsqu'ils prennent des mesures d'économie d'énergie, bénéficier d'une aide financière de la part du Gouvernement.

En effet, il existe une réduction fiscale d'une valeur de 15% du montant investi, plafonnée à 610 Euros pour:

1. le remplacement d'une ancienne chaudière par une nouvelle chaudière à condensation ou à basse température;
2. l'installation d'un chauffe-eau solaire;

A partir du 1er janvier 2005, il est prévu que les travaux mentionnés ci-dessus soient mis sur pied d'égalité et concernés par une réduction d'impôts de 40% du montant investi avec un maximum de 720 Euros.

3. l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le Gouvernement Fédéral offre également une réduction fiscale qui s'élève à 40% du montant investi avec un maximum de 610 euro lors:

1. du placement de vitrage à haut rendement;
2. de l'isolation au toit;
3. du placement de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance;
4. d'audits énergétiques d'une habitation.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, les différents gouvernements régionaux en Belgique proposent un certain nombre de primes et subsides. Afin de guider le consommateur dans ce labyrinthe complexe, Informazout a compilé toutes les possibilités de primes à l'utilisation rationnelle de l'énergie en matière de chauffage dans un dossier. Pour obtenir ce dossier ou pour de plus amples informations, contactez notre Service Center via info@informazout.be ou au numéro 078/152 150 ou consultez notre site web : www.informazout.be (rubrique "Primes").

Vlamek: un logiciel pour le changement de chaudière

Il est un fait certain et reconnu que les anciennes chaudières sont moins efficaces, mais autre chose est de convaincre un utilisateur de renouveler son installation. Il est en effet difficile de chiffrer l'économie qu'on peut réaliser. Afin de résoudre ce problème, le laboratoire de climatisation de la Haute Ecole Catholique de la Campine (KHK) a développé le programme «Vlamek». Celui-ci a également été complété avec un module «eau chaude sanitaire». Le résultat consiste en un package grâce auquel l'installateur peut rapidement éclairer ou informer son client quant aux possibilités de modernisation de son installation. Au-delà de l'aspect

«remplacement de la chaudière», ce sont tous les aspects de l'installation qui seront observés et pris en compte. L'objectif de ce programme est de démontrer au client qu'il a beaucoup plus intérêt à remplacer son installation avant qu'elle ne soit complètement défectueuse.

Ce logiciel sera présenté lors de la journée d'étude du 28 septembre 2004.

Si vous souhaitez plus d'info, surfez sur www.vlamek.be.

Attention: ce programme n'est actuellement disponible qu'en néerlandais.

Nouvelle fiche technique

L'amendement de la loi Vlarembaptisé « Kleine Vlarembtrein » concernant le stockage de mazout de chauffage en Région flamande est parue au Moniteur Belge du 13 février 2004 et est d'application depuis le 1^{er} avril 2004.

Informazout a résumé ces changements dans une fiche technique, disponible dans notre Service Center via info@informazout.be ou au numéro 078/152 150 ou consultez notre site web : www.informazout.be (rubrique "législation").

La performance énergétique de bâtiments bientôt régulée

Kyoto

En tant que signataire du Protocole de Kyoto, l'Europe, et donc la Belgique, s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 7,5% en 2008-2012. Dans ce cadre, la Région flamande prend des mesures importantes concernant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

En effet, à partir de 2006, les performances énergétiques et le climat intérieur des bâtiments en Flandres seront soumis à certaines exigences.

La performance énergétique d'un bâtiment mesure sa performance en matière de consommation d'énergie. Par exemple, les

pertes de chaleur de la ventilation ou des conduites, le rendement de l'installation de chauffage, la production d'eau chaude, ainsi que la présence d'éventuels systèmes d'énergie solaire sont quelques aspects pris en compte lors du calcul de la performance énergétique.

Chaque région se voit obligée d'implémenter la directive Européenne.

La Flandre a défini des exigences précises en matière de performance énergétique. La proposition de décret a déjà été approuvée par le Gouvernement Flamand.

Reste à voir si Bruxelles et la Wallonie décréteront les mêmes exigences.

Nouveaux ensembles

Ci-dessous vous trouvez une liste des dernières combinaisons chaudière/brûleur ayant reçu la label Optimaz. Pour plus d'info, consultez www.informazout.be rubrique Optimaz ou appelez le 02 558 52 20.

Marque de la chaudière			Marque de la chaudière		
Type et puissance de la chaudière	Marque et type brûleur(s)		Type et puissance de la chaudière	Marque et type brûleur(s)	
BRÛTJE			SAINT ROCH		
<i>Ferrobloc Unit</i>			<i>ULTRA</i>		
F UC	24kW	525 VI	PF 35	35kW	**
FB UC	24kW*	525 VI	PF 43	43kW	**
F UC	30kW	525 VI	PF 51	51kW	**
FB UC	30kW*	525 VI	PF 56	56kW	**
F UV	25kW	525 VI	FU 17	17kW	**
FB UV	25kW*	525 VI	FU 27	27kW	**
			FU 35	35kW	**
			FU 43	43kW	**
DEF					
<i>Thermax</i>					
MS2	31kW	**	FS 27	27kW	**
MS3	36kW	**	FS 35	35kW	**
MS4	46,5kW	**	FS 43	43kW	**
MS5	58kW	**			
SAINT ROCH					
<i>Junior</i>					
4	26,7kW	**	PFU 17	17kW	**
5	34,9kW	**	PFU 27	27kW	**
			PFU 35	35kW	**
			PFU 43	43kW	**
			PFS 27	27kW	**
			PFS 35	35kW	**
			PFS 43	43kW	**
			SPITFIRE		
			<i>Ecoline</i>		
F 17	17kW	**	SF4	27kW	**
F 27	27kW	**	SF5	35kW	**
F 35	35kW	**	SF6	43kW	**
F 43	43kW	**			
F 51	51kW	**			
F 56	56kW	**			
PF 17	17kW	**			
PF 27	27kW	**			

* avec ballon 130 litres
** consultez www.informazout.be

COURS

2^{EME} SEMESTRE 2004

Technicien brûleur

Durée: 64 heures sur 8 jours
Droit d'inscription: € 595 (avec syllabus)
Session:
Septembre: 14, 15, 16, 20, 21, 22, 27, 28/09
Octobre: 4, 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19/10
Novembre/Décembre: 23, 24, 25/11
1, 2, 6, 7, 8/12

Renouvellement Technicien brûleur

Durée: 8 heures sur 1 jour
Droit d'inscription: € 112 (sans syllabus)
€ 223 (avec syllabus)
Sessions:
août 17/08
septembre 09/09
29/09
octobre 14/10
27/10

Technicien réservoir

Durée: 20 heures sur 2 1/2 jours
Droit d'inscription: € 347 (avec syllabus)
Session: octobre 20, 21, 29/10

Renouvellement Technicien réservoir

Durée: 4 heures
Droit d'inscription: € 75
Session: août 26/08

Journées de l'innovation

Les 13 et 14 mai derniers ont eu lieu à Charleroi les premières Journées de l'innovation organisées sur le thème de l'Energie. Ces deux journées développaient une formule mixte d'espaces d'expositions et de présentations animées par des représentants de différents secteurs : politiques, industries, services,... Informazout et Cedicol étaient représentés par un stand. Et Laurent Vercruyse, Technical Manager de Cedicol, a animé une présentation sur le thème : La technique de condensation, le mazout de chauffage extra, les brûleurs Bas-NOx, les chaudières à ventouse au mazout. On a beaucoup parlé de la Performance Energétique des Bâtiments lors de ces deux journées. Chauffage Info y reviendra plus en détail dans un prochain numéro.

Les présentations sont disponibles sur www.charleroiexpo.be.

Prix du mazout

au 15 juin 2004

Volume à chauffer	Puissance à installer	pour minimum 2.000 litres vous payez au maximum TVA incluse:	GASOIL	
			Normal	EXTRA
			Euro 0,353/l	Euro 0,3510/l
		Consom.	Coût	Coût
250 m ³	± 12 kW	2.025 l.	714,8 €	735,1 €
350 m ³	± 17 kW	2.835 l.	1.000,8 €	1.029,1 €
600 m ³	± 30 kW	4.800 l.	1.694,4 €	1.742,4 €

Chauffage Info: dossier d'information trimestriel d'Informazout, n° 126, 2^{eme} trimestre 2004.

Vos coordonnées personnelles sont reprises dans les dossiers d'Informazout-Cedicol, elles sont utilisées pour les communications entre nos organisations et leurs membres. Conformément à la loi du 8 décembre 1992, vous pouvez consulter les données et, le cas échéant, les faire corriger en vous adressant à l'adresse ci-dessous. Pour plus d'informations: 02/558 52 20. Les articles de «Chauffage-Info» peuvent être repris sans autorisation préalable pour autant que leur source soit citée. Réalisation: Talent Productions, Rue Jan Blockx 1, B-1030 Bruxelles · Editeur responsable: Ward Herteleer c/o Informazout, rue de la Rosée, 12, B-1070 Bruxelles Tel. [32] 2-558 52 20 · Fax [32] 2-523 97 88 · Internet: <http://www.informazout.be> · E-Mail: info@informazout.be

Union des
Editeurs de la
Presse Périodique

